L'ÉCLAIR-

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA

UN BULLETIN D'INFORMATION MENSUEL PAR E-MAIL

29 JUIN 2023 · NUMÉRO 11 · VOLUME XLIV

TABLE DES MATIÈRES

Séminaires sur la planification de la retraite 23-24 p.2
Rappel : consultation collective sur la tâche (FGJ) p.3
Caisse Desjardins : programme de reconnaissance p.3
Horaire estival du SEHY p.4
Nous contacter p.5

À vous, personnes membres du SEHY,

Nous en sommes rendus à la dernière journée de l'année scolaire 2022-2023. Nous sommes conscientes, au bureau du SEHY, avec le grand volume d'appels, de courriels et de dossiers à gérer, que ce fut une très grosse année pour les profs des établissements du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC). Notons que nous avons observé que la rareté du personnel qui ne cesse de croître n'aide en rien le climat scolaire. L'attitude gouvernementale à l'égard de son personnel enseignant est déplorable et c'est du mépris pur et simple. Celui-ci a alourdi encore plus nos conditions de travail. Ça suffit!

Bonne période estivale! Prenez ce temps pour vous reposer et recharger les batteries!

Je tenais à vous adresser un petit mot en mon nom personnel. Ce fut un honneur de servir à faire avancer les conditions de travail des membres du SEHY et de faire en sorte d'au mieux représenter chacun de vous devant ce patron que nous connaissons bien. Nous saurons nous recroiser!

Syndicalement vôtre!

Alina Laverrière, présidente

SÉMINAIRES SUR LA PLANIFICATION DE LA RETRAITE 2023-2024

Les séminaires de planification de la retraite, sous la responsabilité de l'APRFAE (Association de personnes retraitées de la FAE), sont conçus pour les personnes qui songent à prendre leur retraite d'ici le 30 juin 2025 ou qui sont déjà inscrites dans un programme de retraite progressive.

Ces séminaires se donnent sous la forme virtuelle (webinaire : TEAMS ou ZOOM).
L'édition 2023-2024 des séminaires se déroulera **à partir du 18 novembre 2023 jusqu'au 21 février 2024.**

Les personnes admissibles doivent s'inscrire pour un forfait de trois séances :

- les RÉGIMES DE RETRAITE (RRQ et RREGOP) - les samedis de 8 h 30 à 12 h, présentation sur la plateforme TEAMS).
- les FINANCES - les lundis de 18 h à 19 h 30, présentation sur la plateforme ZOOM.
- Les ASSURANCES (assurance maladie et vie) - les mercredis de 18 h à 19 h 30, présentation sur la plateforme ZOOM.

INSCRIPTION
Avant le 3 octobre 2023, la personne admissible qui souhaite s'inscrire doit remplir le formulaire en ligne. Un accusé de réception suivra immédiatement l'inscription, mais le syndicat local doit l'approuver pour qu'elle devienne officielle. Le principe « premier arrivé, premier inscrit » sera appliqué et aucune inscription ne sera possible après le 3 octobre.

La taille des groupes est de 40 personnes. Si le nombre de places disponibles est atteint, l'inscription sera bloquée et la personne devra choisir un autre forfait où des places sont encore disponibles.

Au cours de la première semaine de novembre, les participantes et participants dont l'inscription a été approuvée par leur syndicat recevront une confirmation par courriel. Si vous ne recevez pas de courriel, il faut vérifier auprès de votre syndicat.

24 heures avant le début de chaque séance, vous recevrez par courriel :

- la documentation nécessaire pour la séance du lendemain;
- le lien ZOOM ou TEAMS;
- l'heure du début de l'inscription.

Il est inutile de nous écrire pour recevoir l'invitation virtuelle ou le document avant ce délai. Pour vous inscrire, vous devez :
1. Choisir les dates du forfait souhaité. Si ce dernier est déjà complet, vous devez faire un autre choix.
2. Remplir le formulaire à l'écran qui apparaîtra seulement si la date choisie est encore disponible.
3. Une fois rempli, cliquer sur « envoyer ».
4. Vérifier le message d'accusé de réception dans votre boîte courriel.

TOUTE INSCRIPTION DOIT ÊTRE APPROUVÉE PAR LE SYNDICAT LOCAL AVANT D'ÊTRE CONFIRMÉE OFFICIELLEMENT.

Maryse Gaboriault, enseignante libérée

RAPPEL : CONSULTATION COLLECTIVE DES ENSEIGNANTS DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SUR LA TÂCHE

Conformément à la clause 8-4.01 B) de notre Entente nationale 2020-2023 (page 135), « au plus tard le 15 octobre, chaque enseignante ou enseignant se voit confier une tâche annuelle et attribuer un horaire de travail. Cette tâche annuelle est établie par la direction de l'école, après consultation de l'enseignante ou l'enseignant ».

Afin d'encadrer ce processus de consultation qui se fait en deux phases annuellement, soit, d'abord, collectivement par le biais du CPE et, par la suite, individuellement pour chaque enseignant, le CSSVDC et le SEHY ont élaboré des documents s'adressant aux directions d'école et aux enseignants de la formation générale des jeunes que vous trouverez sur notre site Web pour le primaire et pour le secondaire.

La consultation collective est une étape annuelle qui devrait se dérouler avant la fin de l'année scolaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous joindre :

Pour le secteur du préscolaire et du primaire : Marie-France Lemieux;
Pour le secteur du secondaire : Sophie Veilleux.

Marie-France Lemieux, première vice-présidente

Horaire estival
SEBY
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA
Le bureau sera fermé du
5 juillet au 9 août
inclusivement

POUR NOUS JOINDRE

PRÉSIDENTE

Alina Laverrière
alinalaverriere@sehy.qc.ca

ENSEIGNANTES LIBÉRÉES

Maryse Gaboriault
marysegaboriault@sehy.qc.ca

Marie-France Lemieux
mariefrancelemieux@sehy.qc.ca

Eloïse Thibault
eloisethibault@sehy.qc.ca

Sophie Veilleux
sophieveilleux@sehy.qc.ca

SECRÉTARIAT

8 h 45 à 16 h 15 (15 h 45 juillet-août)
fermé de 12 h 30 à 13 h 30

TÉLÉPHONE: 450-375-3521
TÉLÉCOPIEUR: 450-375-0407
WWW.SEHY.QC.CA

DATES IMPORTANTES

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

À venir

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

À venir

CONSEIL D'ADMINISTRATION

23 août 2023

CONSEIL FÉDÉRATIF

20-21-22 septembre 2023

On gagne à être polis et courtois...

à l'oral et à l'écrit.

Nous sommes là pour vous aider!

QUESTIONS? COMMENTAIRES!

MARIEEVEPICARD@SEHY.QC.CA